

Neige et verglas en Île-de-France : le SNUDI-FO 94 saisit le DASEN pour qu'aucune sanction ne soit prise contre les collègues dans l'impossibilité de rejoindre leur école demain

Cet après-midi, Météo France a placé le Val-de-Marne en vigilance orange « neige et verglas ». Les précipitations neigeuses attendues, associées aux fortes gelées nocturnes, sont susceptibles de provoquer un gel mardi matin. En conséquence, le Préfet de Police de Paris, a activé le niveau 3 du Plan neige et verglas en Île-de-France de ce lundi 5 janvier à 14h jusqu'au mardi 6 janvier à 10h. ([Cf. communiqué](#)).

Alerté, dès la sortie des classes, par de nombreux collègues faisant état de conditions de circulation extrêmement dégradées lors de leur trajet de retour à leur domicile, ainsi que d'interruptions ou de fermetures de transports en commun, notamment sur plusieurs lignes de bus et de RER, **le SNUDI-FO 94 a saisi le DASEN du Val-de-Marne afin d'obtenir l'assurance qu'aucune sanction, ni retenue sur salaire ne sera appliquée aux collègues qui se retrouveraient dans l'impossibilité de rejoindre leur lieu de travail dans ces conditions météorologiques exceptionnelles.**

Le Directeur Académique a indiqué avoir adressé à l'ensemble des IEN du département une consigne demandant de faire preuve de compréhension et d'une « grande souplesse », à l'égard des personnels qui seraient dans l'impossibilité de rejoindre leur école ou qui arriveraient en retard, en raison des conditions météorologiques et de circulation.

Le SNUDI-FO 94 rappelle à cet effet que la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 relative à la fonction publique de l'État, intégrée depuis 2022 au Code général de la fonction publique (CGFP) précise que lorsque des événements extérieurs, imprévisibles et irrésistibles (neige, verglas, plan neige activé, transports à l'arrêt) empêchent un agent de rejoindre son lieu de travail, l'absence ne peut pas être assimilée à une faute.

Si vous êtes dans l'impossibilité de vous rendre à votre école demain matin, ou si vous risquez d'y arriver en retard, que ce soit avec votre véhicule personnel ou en transports en commun, nous vous conseillons de contacter votre circonscription.

Elle vous indiquera la procédure à suivre : rester chez vous, arriver en retard et/ou repartir plus tôt, et vous précisera les justificatifs à fournir (informations officielles, attestation SNCF / RATP, captures d'écran d'annonces de fermeture de routes ou de transports ou d'itinéraires routiers, etc.).

Pensez également à informer votre école de votre absence ou de votre retard.

En cas de problème, de menace de sanction, de menace de retrait de salaire, de consignes données de se rendre dans l'école la plus proche du domicile, y compris en dehors du Val-de-Marne, n'hésitez pas à alerter immédiatement vos représentants du SNUDI-FO 94 qui interviendront auprès de la Direction Académique !

Samia AIT ELHADJ : 06 17 87 73 81

Benoît BALORDI : 06 62 96 51 07

Luc BÉNIZEAU : 06 72 04 80 68

Azhour BOUARNI : 06 14 45 45 45

Sylvain BUI : 06 64 44 50 76

Samantha COUBARD : 06 86 90 79 21

Claire GUILLAUME : 06 27 70 61 14

Yves GREINER : 06 23 80 15 78

Christelle LOURENCO : 06 64 00 86 03

Olivier LEGARDEUR : 06 09 79 83 84

Leslie RUBINSZTAJN : 06 86 49 62 66

Jean-Marc PILCH : 06 82 83 80 27

Sylvain WOIRY : 06 58 05 07 30

Grégoire SCHNEIDER : 06 64 51 03 17